

Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 19 900 000 francs destiné à financer le concours et les études jusqu'à la phase projet de l'agrandissement et de la restauration du Musée d'art et d'histoire (MAH), sis à la rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Constituée depuis l'époque de la Réforme, la collection du Musée d'art et d'histoire (MAH) est riche de plus de 650 000 objets qui reflètent l'identité et l'histoire de la Ville autant que le rapport des Genevois et Genevoises à la science et aux arts. De la salle des Armures au fameux retable de Konrad Witz, le musée conserve et met en scène les témoins du récit genevois. Nos artistes locaux y voisinent donc avec les témoignages historiques de l'Escalade, les productions de la Fabrique ou les vitraux de la Cathédrale Saint-Pierre, ainsi qu'avec les plus grands artistes suisses que sont Hodler, Vallotton, Calame, ou encore Giacometti.

Si le MAH est bien, pour une part, la manifestation d'un «esprit genevois», il est aussi, pour une autre part, l'expression d'un «esprit de Genève» avide de connaître et d'accueillir le monde, de l'étudier et de le donner à voir.

Cette collection encyclopédique, riche de sens, a été réunie en 1910 dans le majestueux bâtiment conçu par l'architecte genevois Marc Camoletti. Cette date a ainsi inauguré le long développement d'un musée aujourd'hui plus que centenaire, qui est devenu un marqueur essentiel de l'identité genevoise. Ce lieu culturel fédérateur, distingué parmi les premiers musées suisses en référence à l'envergure de sa collection et à son importante fréquentation, reçoit plus de 280 000 visiteurs chaque année au cumul de ses différents sites, dont 20 000 élèves. Le rôle essentiel que le MAH assume en termes de programmation culturelle et de pédagogie se double d'un impact majeur en termes de fréquentation et de notoriété touristiques.

Fort de cette longue histoire et de ses importants atouts, le MAH doit désormais faire face à la nécessité d'une indispensable mise à niveau substantielle, qualitative et quantitative de son bâtiment. Celui-ci, en dépit de ses grandes qualités architecturales, n'a en effet connu que des évolutions marginales en termes

d'équipements et de technique. Il se confronte donc aujourd'hui à des limites structurelles majeures, notamment:

- Outre un manque d'espace d'exposition qui n'autorise la présentation que de moins de 3% de sa collection, alors qu'un musée doit pouvoir présenter au moins 5 à 10% de sa collection en moyenne (incluant des tournus), le MAH est également aux prises avec un ensemble de situations techniquement pré-occupantes en termes de conservation et de sécurité de la collection ainsi que d'accueil adéquat du public. Les conditions climatiques actuellement accessibles aux œuvres ne peuvent être mises en adéquation avec les standards internationaux que de manière ponctuelle et au prix d'aménagements compensatoires coûteux (vitrines climatisées, renfort de présence humaine). Certaines collections majeures, telles que celles de l'horlogerie ou encore des instruments de musique, sont donc intégralement en réserve et l'obtention de certains prêts est régulièrement interrogée. Ce sont autant d'obstacles majeurs à la valorisation de ces collections auprès du public genevois et international. A titre d'exemple, on s'étonne très fréquemment de l'absence de toute présentation publique de nos collections en matière d'horlogerie alors qu'elles sont exceptionnelles et que nous prétendons être la capitale mondiale dans ce domaine, en termes de savoir-faire et de patrimoine.
- Ces difficultés propres à la présentation des œuvres sont accrues par d'importants obstacles en matière d'accessibilité. L'accès aux salles pour le public à mobilité réduite ne peut être envisagé qu'au prix d'un parcours passant par les sous-sols, en inadéquation complète avec les principes fondamentaux d'inclusion universelle. Certaines salles, dont celles du fonds beaux-arts situées sous les verrières, se voient régulièrement fermées au public chaque été du fait des températures qui y règnent. De même, la capacité à offrir l'ensemble des services minimaux proposés par les musées (boutiques, vestiaires et salle hors-sac...) tout comme celle de connecter son importante Bibliothèque d'art et d'archéologie avec le reste de son offre culturelle sont à ce jour irréalisables au MAH.
- Ces problématiques sont par ailleurs à envisager dans un contexte urbain du MAH que le développement de la ville a peu à peu isolé entre deux importants boulevards routiers et à l'arrière de l'imposante Butte de l'Observatoire qui limite également l'accès visuel et physique depuis la zone de Rive.
- Eu égard à ces différentes problématiques et compte tenu des importantes potentialités qu'offrirait à Genève le déploiement du futur MAH, la présente proposition doit donc permettre de financer l'étude de l'agrandissement et de la restauration du MAH, en s'appuyant sur un concours d'architecture, suivi du développement des phases d'avant-projet et de projet, préalables au dépôt de la demande de crédit de réalisation.

Contexte et historique de l’opération

Les problématiques architecturales justifiant la nécessité d’un projet d’agrandissement et de restauration sont anciennes. Ainsi, un premier projet porté par les Ateliers Jean Nouvel et Architectures Jucker, lauréat d’un concours lancé en 1998, a été envisagé, puis adapté à plusieurs reprises, avant son rejet définitif par le peuple en votation du 28 février 2016.

A l’issue de cet échec et après le classement du bâtiment intervenu la même année sous le numéro MS-c 276, au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) les bases d’un nouveau projet ont été jetées.

Rapport de la commission externe

A cette fin, le Conseil administratif a tout d’abord nommé une commission externe d’expert-e-s chargée d’élaborer le projet culturel du futur musée, portant un regard neuf et sans a priori sur les collections et sur les missions actuelles et futures du MAH.

Cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard, ancien directeur des Musées d’ethnographie de Neuchâtel et Genève, et Roger Mayou, alors directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a réuni M^{me} Fanni Fetzer, directrice du Kunstmuseum de Lucerne, M^{me} Martine Gosselink, cheffe du département d’histoire du Rijkmuseum à Amsterdam, M^{me} Hélène Lafont-Couturier, directrice du Musée des Confluences à Lyon et M. Jean-Luc Martinez, alors président-directeur du Musée du Louvre à Paris.

Le rapport final de cette commission d’experts a été remis et approuvé par le Conseil administratif le 20 juin 2018, et présenté aux commissions (commission des arts et de la culture et commission des travaux et des constructions) du Conseil municipal le 26 juin 2018.

Ce rapport final exclut l’hypothèse d’un MAH maintenu dans son état existant, tout comme celle d’une délocalisation partielle ou totale, privilégiant à l’inverse une restauration du MAH sur le site de Charles-Galland avec une extension adéquate.

Le scénario retenu préconise la création d’un campus muséal au cœur de la cité, concentrant l’ensemble des services du MAH dans l’îlot urbain délimité par le boulevard Helvétique, le boulevard Jaques-Dalcroze, la promenade du Pin et la promenade de l’Observatoire. Ce rassemblement de toutes les activités du MAH dans le même périmètre s’y voit envisagé aux fins d’une perméabilité des publics et d’une adaptabilité aux défis que pose l’évolution rapide des établissements muséaux, ainsi qu’une intégration adéquate des différents pôles du musée, facilitant ainsi les synergies entre ses différentes fonctions, autant pour la

conservation que la recherche ou l'accueil du public dans toute sa diversité. Ce scénario envisage en conséquence un déploiement du MAH intégrant le bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts (ex-Haute école d'art et de design (HEAD)) ainsi que les hypothèses d'agrandissements sous la Butte de l'Observatoire et sous les cours du MAH et des Casemates.

En conséquence de la validation de ce rapport, le Conseil administratif a:

- conduit, d'une part, les démarches auprès du Canton, destinées à disposer du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts;
- procédé, d'autre part, au lancement d'une pré-étude destinée, in fine, à la rédaction du programme détaillé du concours d'architecture;
- procédé, enfin, au recrutement de la nouvelle direction du MAH, chargée d'approfondir et de mettre en œuvre le projet culturel retenu.

Ancienne école des Beaux-Arts (ex-HEAD)

La mise à disposition du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts a pu être envisagée dans le contexte de la décentralisation de l'école sur le site des Charmilles, et du fait de la préexistence d'une convention signée le 5 septembre 1946 entre le Canton et la Ville, réservant à cette dernière un droit de rachat du bâtiment, dans le cas où celui-ci ne serait plus affecté à l'hébergement de l'école des Beaux-Arts et de l'école d'Architecture.

Sur cette base, les démarches entreprises auprès du Conseil d'Etat dès 2018 ont abouti le 27 mai 2020 à la signature d'une promesse de cession à titre gratuit par l'Etat de Genève en faveur de la Ville de Genève. Cette promesse de cession est prévue pour une durée de cinq ans, expirant le 30 juin 2025. Elle est notamment subordonnée aux conditions suspensives de l'obtention d'un permis de construire et au vote de la demande de crédit de réalisation afférentes à l'agrandissement et à la restauration du MAH, intégrant l'immeuble cédé.

Pré-étude et programmation architecturale

Le rapport de la commission externe ayant été validé par le Conseil administratif, un crédit de pré-étude de 500 000 francs (proposition PR-1323) a été voté le 26 février 2019 par le Conseil municipal. Le bureau ABCD s'est vu confier en novembre 2019, et suite à un appel d'offres public, le mandat de pré-étude en trois phases:

- première phase: état des lieux et définition des besoins;
- deuxième phase: scénario de faisabilité et évaluation du coût;
- troisième phase: rédaction du programme détaillé de concours d'architecture.

Le travail conduit par les mandataires a étroitement associé les services de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et du MAH. Il a fait l'objet, par ailleurs, du suivi d'un comité de pilotage mobilisant les deux coprésidents de la commission externe, MM. Hainard et Mayou, ainsi que les directions respectives.

A l'issue de la phase 1 et outre un diagnostic précis de chacun des espaces compris dans le périmètre de projet, un inventaire des besoins a été conduit indiquant la nécessité initiale de plus de 7000 m² supplémentaires (soit un total établi à 22 800 m² environ de surfaces utiles).

Sur la base de ces besoins, la phase 2, consistant en un test de faisabilité et en une évaluation du coût, a été conduite en deux temps, afin de permettre une démarche d'optimisation du programme. Ce travail a autorisé une révision du besoin total à hauteur de 18 400 m² (surfaces utiles) soit une surface supplémentaire finale d'environ 4000 m² sur la base de réductions ciblées, impliquant une reprise drastique du projet, mais préservant les éléments essentiels de son orientation culturelle.

Cette version révisée a été validée par le Conseil administratif le 9 mars 2022, chargeant à cette occasion la DPBA de poursuivre et de mener la troisième phase de la pré-étude, correspondant à la rédaction du programme du concours d'architecture faisant l'objet de la présente proposition d'ouverture d'un crédit d'étude.

Nouvelle direction du MAH, projet culturel

Sur la base du projet culturel décrit par la commission externe, le recrutement d'une nouvelle direction a été, par ailleurs, conduit, débouchant sur l'engagement, le 1^{er} novembre 2019, de Monsieur Marc-Olivier Wahler.

Sous sa conduite, le projet culturel de la commission externe s'est vu approfondi et précisé dans le cadre d'un plan stratégique.

En cohérence avec le rapport de la commission externe, ce plan met la collection du MAH au cœur de son projet, proposant son décroisement, son regroupement et sa valorisation par de nouveaux prismes de lecture. La vision développée par ce plan stratégique donne également l'objectif de faire du MAH un musée dynamique et populaire, entretenant une nouvelle relation avec la ville.

Ce projet confie au musée de devenir un lieu tout à la fois manifeste de l'identité genevoise, mais également un espace de débat, animé et ouvert sur le futur de Genève. Cette vision donne au MAH la vocation d'être un écosystème culturel permettant une mixité d'usages, moins intimidant et plus inclusif. Elle ambitionne enfin de donner au MAH le statut de pôle culturel pour Genève et pour le Grand Genève ainsi que celui d'un laboratoire pour de nouvelles idées et pour de nouvelles recherches.

Sans attendre le lancement du projet architectural, mais dans la perspective de celui-ci, la nouvelle direction du MAH s’est appliquée au cours des deux dernières années à une préfiguration de ces orientations, notamment incarnée par une révision de sa programmation d’expositions et de son positionnement institutionnel.

Une version élaborée et complète de ce projet culturel sera publiée, tenant compte des expériences déjà faites et de l’évolution du débat autour de l’avenir du MAH, et des musées en général, et ceci de manière accessible aux élu-e-s et au grand public.

Notice historique

Le MAH a été construit au début du XX^e siècle pour remédier à l’éparpillement des collections publiques et aux mauvaises conditions dans lesquelles elles se trouvaient. Le programme muséal est encyclopédique et s’additionne au vœu d’enrichir la ville d’une construction monumentale.

Un concours est lancé en 1900 pour un «Musée central» sur le site des Tranchées; la ville sélectionne le projet de l’architecte Marc Camoletti. Au cours du chantier, qui s’étend de 1903 à 1910, on se plaît à souligner que par ses proportions et son style, le musée réalise le plus grand effort architectural accompli depuis la construction de la Cathédrale Saint-Pierre. Quant aux matériaux de construction, les pierres extraites de vingt-trois carrières différentes constituent un summum de diversité minérale au sein d’un même bâtiment.

Ce vaste quadrilatère, établi entre deux boulevards inférieurs, affiche une façade principale particulièrement représentative de l’architecture dite «Beaux-Arts». Le décor architectural est inspiré de grands modèles baroques, un style remis à la mode à l’Exposition universelle de Paris de 1900. A l’intérieur, l’escalier monumental, un vitrail de Clément Heaton, des peintures murales, des boiserie, des sols et des décors – encore existants ou recouverts – forment autant d’éléments d’un très grand intérêt patrimonial. Ce bâtiment phare de la culture à Genève se distingue ainsi par l’opulence de son architecture, autant que par la richesse et la diversité de ses collections.

Au-delà de ses qualités propres, le MAH bénéficie d’un contexte urbanistique et architectural particulièrement cohérent. Il est, en effet, relié par des portiques au duo pédagogique formé par les anciennes écoles des Beaux-Arts et des Casemates, deux bâtiments remarquables construits en 1901-1902 par la Ville de Genève. Issus d’un concours commun, ces édifices ont été traités de façon concertée, selon le souhait des pouvoirs publics.

Construite par le bureau De Morsier et Weibel, l’école des Beaux-Arts est à la fois monumentale et fonctionnelle, déclinant de vastes espaces desservis par une remarquable cage d’escalier. L’ancienne école primaire des Casemates, due aux

architectes Léon et Frantz Fulpius, a été annexée à la fin du XX^e siècle par le MAH et sert depuis lors d’ateliers, de bureaux, etc. Les deux écoles sont mitoyennes des immeubles de standing donnant sur la promenade du Pin, dont le n° 5, cédé à la Ville de Genève en 1928 et occupé par la Bibliothèque d’art et d’archéologie.

Le MAH dispose également d’un vis-à-vis paysager – la Promenade de l’Observatoire – qui tire son origine des conceptions urbanistiques de la seconde moitié du XIX^e siècle. Créée à la fin des années 1860, elle se caractérise par des murs de soutènement inspirés de l’architecture militaire. Elle fait partie du réseau d’espaces publics qui ponctuent la Ceinture fazyste.

Antérieurement, ce bout de territoire était intégré dans une série d’ouvrages fortifiés érigés en 1721, soit le Bastion de Saint-Antoine avec les fossés, courti-nes, contregardes, etc. qui l’environnent. Dès le début des années 1770, un premier observatoire a été construit au-dessus de la casemate de Saint-Antoine, soit sur cette Butte. Il a été remplacé en 1829-1830 par une nouvelle construction, qui a été démolie en 1968-1969.

En 1849, la loi sur la démolition des fortifications a été adoptée. L’ingénieur Stanislas Blotnitski a tracé le dessin des futurs quartiers, dont celui des Tranchées. Il ne conservera ni la forme ni la matière des murs de soutènement, seule subsistera une série de casemates. Il conserve l’idée du terre-plein et en prévoit une reconstitution donnant lieu à une promenade publique. Les nouveaux murs de soutènement ont été érigés à partir de 1867.

C’est en 1969, lorsque l’observatoire a été démoli et transféré à Versoix, que la Ville de Genève a aménagé la Butte pour créer un fond de verdure rejoint en 1975 par la sculpture monumentale d’Henry Moore.

A noter qu’un projet de parking a été refusé par votation populaire le 29 novembre 1981. En 1990, une partie du sous-sol, au nord de la parcelle, a été creusée pour y accueillir une station des Services industriels de Genève (SIG).

Réponses aux demandes du Conseil municipal

- M-405 La motion de M^{mes} Caroline Schum, Liliane Johner, Alexandra Rys et de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, envoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée «Rénovation du Musée d’art et d’histoire».
- M-965 A La motion de M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, et de MM. Pascal Holenweg, Jacques Hämmerli déposée le 16 février 2011 et amendée le 11 avril 2018, intitulée: «Pour une réelle visibilité de l’enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine».

- M-1026 La motion de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, et de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret du 17 mai 2018, intitulée: «*Nunc est museorum hora*».
- M-1637 A La motion de M^{mes} Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, et MM. Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc Von Arx, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni, Eric Bertinat déposée le 7 septembre 2021, intitulée: «Demande d'éclaircissementsurladirectionduMAH».
- QE-617 La question de M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard, déposée le 6 octobre 2021, intitulée: «Projet muséal du Musée d'art et d'histoire (MAH)».

Exposé des motifs

Un musée pertinent et utile à son époque

A l'heure des grandes mutations démographiques, environnementales et digitales que connaissent nos sociétés, le rôle référentiel et la mission des musées sont fondamentalement réinterrogés. Pour preuve de cette profonde révision, l'International Council of Museums (ICOM) a cette année seulement fait aboutir son projet de redéfinition de ce qu'est un musée, après plus de cinq années de débat. Cette difficulté, si elle est commune à l'ensemble des institutions muséales, est d'autant plus sensible dans le cas du MAH qui, en dépit du lien essentiel qu'il entretient avec Genève, n'a pas accompagné son évolution.

Aussi, au-delà d'une indispensable mise aux normes et d'une nécessaire extension de ses espaces, l'agrandissement et la restauration du MAH doivent permettre de renforcer cette institution d'intérêt public et de l'inscrire dans une politique plus globale, utile à l'avenir de la ville. Ce projet, essentiel à la préservation et à la valorisation d'une collection de premier plan, doit à ce titre être envisagé avec le corollaire d'une actualisation de son projet culturel, aux fins d'une pertinence et d'une utilité renouvelées.

Révision de l'offre culturelle et mise aux normes

Le déploiement du projet architectural d'agrandissement et de restauration donnera corps à cette nécessaire ambition.

Il permettra une augmentation d'environ 4000 m² de la surface utile, auto-risant 8000 m² de présentation de la collection contre 6000 m² actuellement. Le

programme a fait l'objet d'une optimisation, afin de n'envisager que les augmentations strictement nécessaires (une première version faisait état notamment de 7000 m² supplémentaires). Une révision du parcours des œuvres sera ainsi rendue possible, permettant la présentation de larges pans de la collection actuellement en réserve, une réarticulation des salles historiques, une actualisation du regard porté sur notre patrimoine, ainsi qu'une amélioration sensible de l'accueil du public.

Une intégration de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) sera mise en œuvre au plus près de la collection et en connexion étroite avec les espaces d'exposition. La BAA, qui au niveau national occupe déjà le premier rang dans sa spécialité, bénéficiera ainsi d'une visibilité accrue, renforcée par la mise à disposition d'espaces de travail pour les chercheurs, répondant en cela à l'objectif de la création d'un véritable campus muséal.

Aux fins d'une expérience de visite plus conviviale, du déploiement d'un musée moins intimidant et du développement de nouveaux usages, des espaces de services modernes seront aménagés. En plus d'échoppes, d'un restaurant et d'un auditorium de 200 places, un espace de tiers-lieu mettant à disposition 30 000 livres et voisinant avec des œuvres de la collection sera positionné au cœur du musée. Lieu de médiation et de rencontre, il connectera les différentes propositions du MAH et sera un espace offert à tous pour une diversité d'usages.

A la faveur du projet, et au-delà du renforcement de sa proposition culturelle et scientifique, le MAH bénéficiera de mises en conformité aujourd'hui indispensables.

Mise à niveau des standards techniques attendus des musées contemporains

Dans les espaces d'exposition en extension, le projet architectural à conduire permettra d'abord et avant tout le déploiement de conditions climatiques conformes aux standards internationaux et garantes de la conservation des œuvres de la collection que le MAH ne peut actuellement pas présenter au public (textiles, œuvres sur papier, instruments de musique...). Les qualités climatiques des espaces d'exposition existants, sans pouvoir prétendre aux mêmes standards, seront dans le même temps très sensiblement améliorées.

Il autorisera également une profonde révision des normes de protection incendie et de prévention des risques de vol. L'aménagement d'un quai de déchargement, de zones de transit, de monte-charges et d'un espace de quarantaine permettra en outre la mise en place d'un circuit des œuvres ergonomique, efficace et sécurisé.

Correction des problématiques d'accessibilité

Le projet donnera lieu à la révision indispensable des conditions d'accès aux salles, au bénéfice, notamment, des personnes à mobilité réduite. Il répondra ainsi aux exigences basiques et fondamentales d'accessibilité universelle exigées aujourd'hui pour tous les établissements recevant du public.

Mise en cohérence des activités professionnelles

Cet aspect du projet permettra une modernisation des installations scientifiques ainsi qu'un redimensionnement des espaces de bureaux, en conformité avec les modalités de travail dont on peut constater aujourd'hui les rapides évolutions. Une optimisation des surfaces sera ainsi autorisée au même titre que seront facilités et fluidifiés des fonctionnements internes.

Un musée au cœur de la cité

Situé dans un secteur clef du maillage culturel du centre-ville, le MAH est également au cœur d'un espace urbain qui cristallise de nombreux enjeux de développement à moyen et long terme.

La perspective d'une ville favorisant la mobilité douce remodelera sans doute profondément la configuration du périmètre élargi du musée et de ses boulevards, notamment dans le cadre d'un redéploiement souhaitable d'espaces verts et d'espaces publics. Un projet urbain devra être développé dans un second temps pour accompagner l'agrandissement du musée, une fois celui-ci réalisé. Il contribuera à compléter l'arborisation du quartier, offrant une surface ombragée à ses habitant-e-s et des espaces publics de qualité faisant le lien entre la ville haute et la ville basse. Il traitera également des enjeux de mobilité et d'usage des lieux qui articuleront le site muséal dans son ensemble avec les quartiers environnants. L'ambition du futur MAH dépasse donc celle d'un strict projet culturel dans la mesure où ce musée restauré et agrandi précipitera les évolutions urbanistiques souhaitables pour Genève. Le projet architectural attendu devra en effet rétablir la connexion de la Vieille-Ville et du secteur des Tranchées. Il anticipera la nécessaire révision des boulevards Emile-Jaques-Dalcroze et Helvétique dont la topographie et la circulation automobile coupent aujourd'hui cette partie de la ville en deux. Le projet permettra également de reconnecter la partie haute de la ville avec la zone de Rive, l'une et l'autre étant à ce jour séparées (y compris visuellement) par l'aménagement de la Butte de l'Observatoire. Le futur musée structurera de nouveaux itinéraires culturels dans cette partie de la cité fortement dotée en musées et sites patrimoniaux. Ce rôle structurant et l'importante dimension paysagère du projet favoriseront enfin le développement d'une piétonisation et de nouveaux usages de convivialité dans la périphérie du musée.

Le MAH ré-imaginé sera ainsi plus qu'un musée restauré en devenant un nouveau carrefour urbain. Il sera le point nodal d'une zone dynamique et accueillante. Ses bâtiments interconnectés lui permettront de s'affirmer comme un écosystème créatif intégré au tissu social de Genève, dans lequel on viendra se cultiver, se divertir, ou simplement se retrouver.

Un projet au service du rayonnement de Genève

Ainsi, demain, plus encore qu'un lieu culturel et patrimonial, le musée sera un forum au cœur de la cité. Ce redimensionnement, qui va de pair avec l'émergence de nouveaux flux et de nouvelles dynamiques de territoire, donnera au musée l'opportunité de s'imposer comme un pôle culturel régional, fédérateur de nouvelles identités collectives.

Le projet d'agrandissement et de restauration s'appliquera aussi à garantir au MAH le statut d'institution culturelle de référence dans le monde de demain, reconnue pour son expertise scientifique et pour sa programmation attractive. Le déploiement d'un musée reconnu sur le plan international permettra ainsi de contribuer à l'attractivité touristique et économique de Genève et de sa région.

Programme et descriptif des travaux

La première phase de la pré-étude a conduit le MAH à définir précisément ses besoins au travers d'ateliers qui ont mis en avant sept unités fonctionnelles pour le programme du projet:

Accès, accueils, services - environ 1600 m² utiles (776 m² actuellement)

Cette fonction est composée de sous-entités fonctionnelles telles que la billetterie, l'accueil des groupes, les vestiaires, les zones de casiers, les espaces du restaurant, de la boutique, des échoppes...

Expositions, programmation, médiation – environ 9800 m² utiles (6500 m² actuellement)

Cette entité comprend l'ensemble des zones accessibles au public. Il s'agit des salles d'exposition, des salles de médiation, de l'auditorium et de l'ensemble des espaces techniques en lien avec les activités qui s'y déploient (loges, ateliers de muséographie, circuit des œuvres). Cet ensemble comprend également un tiers-lieu destiné à rendre effectif le rapprochement de la bibliothèque d'art et d'archéologie et des œuvres du MAH mais aussi à permettre le développement de nouveaux usages. Ce tiers-lieu, qui jouera un rôle de pivot au sein du musée,

mettra à disposition plusieurs milliers de livres de la bibliothèque, proposés en libre accès. Il sera possible d'y boire un verre, de travailler seul ou en groupe, mais aussi de rencontrer des médiateurs ou d'autres professionnels du musée.

Bibliothèque d'arts et d'archéologie, centre de documentation – environ 2300 m² utiles (1100 m² actuellement)

La fonction BAA-centre de documentation est composée de zones de travail pour les chercheurs, d'un espace de consultation des collections, d'une zone destinée aux prêts, des bureaux de la BAA et des réserves.

Régie, conservation, restauration des œuvres – environ 2100 m² utiles (2100 m² actuellement)

Ces surfaces comprennent les espaces liés au traitement scientifique et matériel des collections du musée, soit les espaces dédiés à la régie, à la conservation-valorisation et à la conservation-restauration.

Publics – environ 400 m² utiles (300 m² actuellement)

Cette entité accueillera les espaces de bureaux et de travail de l'unité des publics dédiés aux agents en charge de l'accueil du public, de la médiation culturelle et de la programmation des expositions.

Direction, administration support – environ 400 m² utiles (les mètres carrés actuels sont inclus sous l'entité ci-dessous)

Cette unité fonctionnelle comporte les espaces de bureaux et de travail de la direction, de l'administration et des fonctions support.

Sécurité, logistique, vie du personnel – environ 1900 m² utiles (3000 m² actuellement au cumul de l'entité ci-dessus)

Cette fonction regroupe les espaces en lien avec la logistique du bâtiment, les locaux utilisés par les équipes de sécurité, les locaux en lien avec la vie de l'ensemble du personnel, et les espaces techniques, type garage et cour de livraison sécurisée pour poids lourds.

La seconde phase concernant l'étude de faisabilité a pris en compte la nécessaire restauration et l'assainissement du patrimoine bâti au sein du périmètre

d'intervention défini, à savoir le bâtiment classé de Charles-Galland 2 (MAH), le bâtiment des Casemates et la Promenade du Pin 5 (BAA) dans le secteur protégé de la Vieille-Ville. Elle inclut aussi les possibles zones d'extensions identifiées, soit l'ancienne école des Beaux-Arts, les cours des Casemates et du MAH ainsi que le sous-sol de la Butte de l'Observatoire.

Le test d'implantation des fonctions a conduit à la mise en place d'invariants¹ du projet:

- le projet culturel – tel que défini en 2018 par le rapport de la commission externe – sert de base et de fil rouge (validé par le Conseil administratif et dont les principes ont évolué et ont été approfondis par la direction du MAH);
- la restauration du MAH est une contrainte du projet;
- l'agrandissement est une nécessité, la simple restauration est exclue;
- une surélévation et un remplissage de la cour actuelle du bâtiment principal de Charles-Galland sont exclus (à l'exception d'une éventuelle couverture transparente);
- aucune excavation ne sera mise en œuvre à proximité directe des fondations des bâtiments existants; ceci en particulier pour le site de Charles-Galland, qui est classé;
- la galerie d'escarpe et les casemates de la Butte de l'Observatoire sont visées par les articles 41A-J de la LPMNS;
- l'occupation du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts est indispensable. La Butte de l'Observatoire pourra être occupée en sous-sol dans la mesure des besoins du projet. Les murs d'enceinte de la Butte feront, le cas échéant, l'objet d'un traitement attentionné au vu de leur intérêt historique;
- un déplacement de la station des SIG sous la Butte de l'Observatoire est exclu;
- la dimension urbanistique du projet dans un périmètre élargi incluant les liaisons vers la Vieille-Ville et la ville basse (boulevards et rond-point de Rive) doit nécessairement être intégrée dans la réflexion (même si elle ne se concrétise que dans un second temps);
- la surface de la Butte de l'Observatoire sera consacrée à un projet de parc public, mettant en valeur le site et la façade du bâtiment historique. Une ou plusieurs émergences de moindre importance sont imaginables en fonction des nécessités du projet.

¹ Contraintes et obligations indépassables, quel que soit le projet retenu.

Surfaces, volumes

La surface de plancher des bâtiments existants du périmètre (SP selon SIA 416) atteint 30 200 m². Le volume bâti correspondant (VB selon SIA 416) est de 172 500 m³. Ces données sont décomposées comme suit:

MAH, Galland 2

SP – 17 000 m²/VB – 103 800 m³

Ancienne école des Beaux-Arts, Helvétique 12

SP – 4600 m²/VB – 21 300 m³

Casemates, Emile-Jaques Dalcroze 11

SP – 4400 m²/VB – 30 800 m³

BAA, Pin 5

SP – 3600 m²/VB – 13 700 m³

Casemates, sous la promenade de l'Observatoire

SP – 600 m²/VB – 2900 m³

La surface de plancher et le volume bâti des extensions pourront varier en fonction du projet qui sera retenu à l'issue du concours d'architecture. Selon l'étude de faisabilité, la surface de plancher est estimée à environ 11 100 m² et le volume bâti à environ 64 100 m³. Soit une surface globale de 41 300 m² et un volume total de 236 600 m³.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Le MAH fait partie des dix plus grands consommateurs du patrimoine public de la Ville de Genève. Les enjeux énergétiques et environnementaux associés à ce projet sont élevés, et devront faire l'objet de la plus grande attention, notamment afin de réaliser la transition énergétique du site.

Le projet répondra à l'ambition de la Ville de Genève de devenir «100% renouvelable et zéro émission en 2050» pour les besoins de chaleur et à la stratégie «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins d'électricité.

Les nouvelles extensions du bâtiment seront réalisées selon le standard de très haute performance énergétique (THPE) et les bâtiments existants devront être rénovés selon le standard de haute performance énergétique (HPE), dans le respect de leurs valeurs patrimoniales.

Les réseaux de chaleur à distance ou, à défaut, une solution de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables locales, seront privilégiés dans l'étude du projet ainsi que la valorisation des potentiels solaires en adéquation avec les contraintes patrimoniales.

Un soin particulier sera apporté à l'obtention de conditions climatiques optimales (hygrométrie, température, lumière) et de sécurisation, avec la rénovation complète de l'ensemble des installations CVSE du site pour la conservation des œuvres.

Impact environnemental

Le projet sera développé afin de respecter les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le rôle de la végétation et de l'eau fera l'objet d'une réflexion particulière, notamment afin d'exploiter leurs potentiels de régulation du climat (protection solaire, évapo-transpiration), tant à l'intérieur des constructions que sur la parcelle.

Toutes les mesures seront prises afin de favoriser le déplacement d'arbres ou de végétations sur l'emprise du chantier.

Amélioration de la qualité de l'air

La substitution des deux installations de production de chaleur à gaz par une solution renouvelable, et si possible zéro émission, permettra de contribuer localement à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La culture est le quatrième pilier du développement durable et constitue un levier indispensable à l'établissement d'une société saine, sûre, tolérante et créative.

Ce rôle de cohésion sociale est au cœur du projet culturel du MAH et nourrit une très large part de la réflexion conduite.

Le musée, une fois mis aux normes, agrandi et restauré, pourra accueillir non seulement le public au sens le plus large et le plus diversifié, dans des conditions nettement améliorées, mais aussi, dans de justes conditions d'équité et d'inclusivité, les publics en situation de handicap. Les démarches entreprises par le MAH

au cours des dernières années en la matière, saluées par l'obtention du label fédéral Kultur Inclusiv, attestent du volontarisme et de l'expertise du MAH dans ce domaine. Elles se confrontent cependant aux limites architecturales du bâtiment qui ne pourront être dépassées qu'au prix de révisions structurelles.

Le projet du MAH anticipe en outre les mutations significatives que connaîtra la population du territoire genevois dans les décennies à venir, mais aussi les phénomènes de vieillissement et de plus grande diversité culturelle et sociale des habitants, en se donnant des missions d'utilités multiples et actuelles:

- utilité pour les plus jeunes, pour les scolaires et pour les familles avec des espaces et des programmes adaptés, faisant du musée un lieu de continuité, d'apprentissage et de rencontre entre les générations;
- utilité pour nos aîné-e-s, dans une population où la part de personnes plus âgées et/ou retraitées augmentera nettement, et qui seront demandeuses d'être pleinement intégrées à la vie culturelle et sociale de la Cité;
- utilité pour les nouveaux et les nouvelles arrivant-e-s, outil d'intégration fidèle à la vocation d'une ville-refuge;
- utilité pour les publics à besoins particuliers, comme les personnes à mobilité réduite (PMR) ou avec des handicaps spécifiques afin d'être cohérent avec la volonté de la Ville de favoriser l'inclusivité;
- utilité pour les étudiant-e-s, aux chercheurs et aux chercheuses, avec des services nouveaux et des espaces de consultation.

Le MAH agrandi et restauré, dans la connexion qu'il nourrira avec la ville et dans la diversité de ses usages, permettra enfin de répondre à l'enjeu d'un véritable effort de démocratisation culturelle et de rayonnement de la Cité. Le projet architectural attendu et l'orientation culturelle du MAH s'appliqueront à le rendre accessible, populaire et désirable aux publics éloignés de la culture et à celles et ceux que le musée intimide.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Les associations seront consultées pour optimiser le projet.

Le texte du cahier de charges du concours d'architecture spécifiera très clairement que l'accessibilité, tant du bâtiment existant que de l'extension, doit être pensée pour tous les usagers et toutes les usagères, sans différence.

Estimation des coûts

De nombreux projets de musée ont vu le jour, ont été restaurés et/ou agrandis au cours des quinze dernières années, en Suisse comme dans le reste du monde.

Les éléments attachés au programme architectural, tels que les réserves du musée ou une bibliothèque (incluses ou non dans le projet), le périmètre d'implantation, les contraintes patrimoniales, etc., influent sur le projet et sur son coût global, lequel peut présenter des écarts importants quand bien même les surfaces respectives peuvent sembler parentes.

Il faut aussi être conscient que quatre types d'interventions doivent être distingués de manière générale si l'on examine les coûts d'un projet muséal, puisque ces quatre types justifient une large part des estimations de coûts: construction d'un nouveau musée «ex nihilo» sur un emplacement libre, rénovation d'un musée existant sans extension, extension d'un musée existant (impliquant en règle générale une rénovation, voire une transformation, de la partie existante et des aménagements extérieurs).

Les particularités de ces types peuvent évidemment se combiner et répondent donc à des économies de la construction différentes. Les projets récents de Zurich (Kunsthhaus) ou Bâle (Kunstmuseum) montrent néanmoins que les projections financières de nos mandataires sont crédibles.

Dans ce contexte, le futur MAH fait figure de projet complexe compte tenu des caractéristiques qui sont les siennes et qui associent des contraintes importantes:

- le futur MAH est un projet de rénovation portant sur un bâtiment classé et sur trois bâtiments historiques inscrits dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville;
- l'agrandissement et la restauration du MAH est un projet d'extension dans une zone urbaine dense qui rend complexes les constructions de surface;
- le nouveau MAH implique une dimension urbanistique issue de:
 - la nécessaire connexion des bâtiments qui constitueront le campus muséal;
 - la connexion physique des accès du musée (professionnels et publics) à la ville et aux voies de circulation;

- des problématiques d’aménagement urbanistiques de plus long terme;
- le futur MAH implique le redéploiement d’une bibliothèque riche d’un million d’ouvrages.

Ce projet qui comporte plusieurs sous-projets prendra la forme d’un concours anonyme, et verra travailler de concert architectes et architectes paysagistes en sus de tous les spécialistes indispensables à la maîtrise d’un programme aussi complexe.

Les coûts décrits ci-après comprennent les étapes du concours, de la mise au point de l’avant-projet et son devis estimatif, puis du projet définitif. Une demande de crédit d’étude complémentaire sera déposée en 2025-2026 pour les phases d’autorisation de construire et d’appels d’offres.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>455 000</i>
10	Relevé, études géotechniques		455 000
	101 Relevés	250 000	
	104 Sondages	205 000	
<i>5</i>	<i>Frais secondaires et comptes d’attente</i>		<i>18 486 500</i>
50	Frais de concours		1 850 000
	500 Frais de concours	1 850 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		580 300
	521 Echantillons, essais de matériaux	150 000	
	522 Honoraires maquettiste	50 000	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	130 300	
	525 Documents promotionnels, plaquettes	250 000	
59	Comptes d’attente pour honoraires		16 056 200
	591 Architectes	8 000 000	
	592 Ingénieurs civils	2 584 000	
	593 Ingénieurs électriciens	450 000	
	594 Ingénieurs en CV et conditionnement d’air	300 000	
	595.0 Ingénieurs en installations sanitaires	120 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
596.0	Géomètres	70 000	
596.1	Géologues, géotechniciens	70 000	
596.2	Architectes d'intérieur	150 000	
596.3	Physiciens des constructions	200 000	
596.4	Acousticiens	180 000	
596.5	Architectes paysagistes	250 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	80 000	
596.7	Expertises scénographiques, muséographe	1 027 200	
596.8	Expertises programmation	140 000	
596.9	Ingénieurs désamiantage	120 000	
597	Ingénieurs en sécurité	230 000	
599	Divers	1 230 000	
599.0	Consultants accessibilité universelle	80 000	
599.2	Graphistes	100 000	
599.5	Ingénieurs cuisinistes	100 000	
599.6	Ingénieurs environnement	125 000	
599.7	Experts en restauration	300 000	
599.8	Eclairagistes	150 000	
I.	Coût total (HT)		18 941 500

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

I.	Coût total (HT)	18 941 500
	+ TVA 7,7%	<u>1 458 500</u>
II.	Coût total (TTC)	20 400 000
Dont à déduire:		
–	Crédit de pré-étude voté le 26 février 2019 (PR-1323)	500 000
III.	Total du crédit demandé (TTC)	19 900 000

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 042.009.31 du 18^e PFI 2023-2034, en page 57, pour un montant de 29 500 000 francs à déposer en 2022.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du MAH agrandi et restauré ne peut pas encore être précisé de manière fiable à ce stade du développement du projet.

Une augmentation des charges peut être anticipée du fait des surfaces additionnelles, et l'on peut attendre à l'inverse une diminution des coûts, compte tenu de l'augmentation des qualités des espaces (meilleurs rendements énergétiques, dispositifs techniques de sécurité en substitution de la surveillance humaine, moindres nécessités compensatoires en termes de climat des expositions...). L'obtention de chiffrages fiables ne pourra intervenir que dans le cadre de l'étude qui fait l'objet de la présente proposition de crédit.

Les coûts de fonctionnement futurs sont dans tous les cas envisagés dans le cadre d'une clef de répartition nouvelle. Celle-ci sera définie par une augmentation attendue des recettes, rendue possible par la hausse de la fréquentation signalée par les études de public potentiel et par un repositionnement de la stratégie de commercialisation.

Charges financières annuelles

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses de la pré-étude et de l'étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la pré-étude et l'étude seront amorties en une annuité.

Délai de réalisation

Le concours d'architecture pourra être lancé à l'automne 2023 et le projet lauréat désigné à l'automne 2024.

La phase d'étude se déroulera de 2025 à 2026.

Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour 2026-2027 et le début des travaux est envisagé pour 2028.

Régime foncier

Le périmètre d'intervention comprend les parcelles suivantes de la commune de Genève, section Cité:

- N° 4358, propriété de la Ville de Genève.
Sur cette parcelle, seule la servitude de hauteur au profit de l'Etat de Genève pourrait être contraignante.
- N° 4359, propriété de la Ville de Genève.
Elle ne fait l'objet d'aucune servitude qui serait contraignante pour le projet.
- N° 4360, propriété de la Ville de Genève.
C'est sur cette parcelle qu'est érigé le MAH.
- N° 4361, propriété de l'Etat de Genève.
Elle ne fait l'objet d'aucune servitude.
- N° 4362, propriété de la Ville de Genève.
Au cadastre de cette parcelle figurent en charge les deux servitudes distinctes suivantes qu'il y aura lieu de rediscuter avec les SIG:
 - Servitude de superficie pour une sous-station souterraine transformatrice en faveur des SIG;
 - Servitude de canalisations (électricité, eaux potables, pluviales, usées, gaz, téléphone) et galerie en faveur des SIG.
- N° 4363, propriété à 50% de l'Etat de Genève et 50% de la Ville de Genève.
Les deux servitudes suivantes sont à charge de cette parcelle et il faudra négocier avec les bénéficiaires (SIG et Transports publics genevois (TPG) (les premières rencontres ont déjà eu lieu).
 - Servitude d'usage d'un poste de transformation et de couplage en faveur des SIG.
 - Servitude d'usage (postes de transformation et redresseur) en faveur des TPG.
- N° 4364, propriété de la Ville de Genève.
Cette parcelle est notamment grevée en charge d'une servitude de destination de parc public au profit de l'Etat de Genève. S'agissant d'une servitude de surface seulement, elle n'aura pas ou peu d'incidence sur un éventuel projet en sous-sol.
Elle est également grevée d'une servitude de superficie (sous-station souterraine transformatrice) en faveur des SIG.

- N° 6647, propriété de l’Etat de Genève.
Comme mentionné plus haut, cette dernière est celle sur laquelle est érigé le bâtiment de l’ancienne école des Beaux-Arts et fait l’objet d’une promesse de cession gratuite par l’Etat de Genève à la Ville de Genève qui court jusqu’à la fin du mois de juin 2025. Une clause dans l’acte prévoit déjà que nous puissions la prolonger.
- N° 7232, du domaine public communal.
Cette parcelle ne fait l’objet d’aucune servitude.
- N° 7233, du domaine public communal.
Aucune servitude ne figure au cadastre de cette parcelle.

Consultations

Partenaires officiels

Les partenaires officiels que sont l’Office du patrimoine et des sites (OPS), la Commission des monuments et des sites (CMNS) et la Commission d’urbanisme (CU) ont été consultés lors du développement de la pré-étude.

De plus, le Service cantonal d’archéologie (SCA) a été associé lors de l’étude de faisabilité et a pu réaliser une série de sondages préventifs sur la Butte de l’Observatoire.

Milieux associatifs

La pré-étude du projet d’agrandissement et de restauration du MAH a été conduite en concertation étroite et régulière avec les principaux milieux associatifs. Patrimoine Suisse Genève, Action patrimoine vivant (APV), l’Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et la Société des amis du Musée d’art et d’histoire (SAMAH), réunis dans un comité des associations au sein de l’organigramme de projet, ont ainsi été informés et entendus à chaque étape du développement de la pré-étude.

D’autres rencontres ont également été conduites avec les associations de protection de la nature (WWF, association «Sauvons nos arbres», Pro Natura, Centre ornithologique de réadaptation (COR) et Centre de coordination ouest pour l’étude et la protection des chauves-souris (CCO).

Acteurs de la société civile

En outre, et fort des enseignements du projet abandonné par la population genevoise en 2016, le processus autour du développement du MAH porte une attention particulière aux démarches d'information et de consultation avec la société civile.

Cette préoccupation nécessaire a motivé les directions du DCTN et du DACM à confier dès le début de l'année 2022 un mandat d'accompagnement à la société DSS+ (Sustainable Solutions Switzerland), ex-Sofies SA.

Cette dernière a établi une large cartographie d'acteurs et d'actrices donnant à voir un panel diversifié de parties prenantes – étudiant-e-s, enseignant-e-s, voisin-e-s, représentant-e-s des publics en situation de handicap, acteurs et actrices associatives, acteurs et actrices du patrimoine, défenseurs et défenseuses de la nature, écoles genevoises, artistes et autres porteurs et porteuses de projets culturels... – qui se sont vues sollicitées dans le cadre d'ateliers et de rencontres *in situ*, conduites depuis mai 2022.

Un important travail de consultation a donc été engagé, se donnant pour objectif d'informer et de mobiliser des publics diversifiés autour du projet, mais également d'entendre et de prendre acte des besoins de l'ensemble des parties prenantes identifiées. L'intention de cette démarche a donc été de cartographier les enjeux et de favoriser une appropriation autour d'orientations partagées, garantes de la pertinence des approches choisies. Les résultats de cette consultation seront pris en considération lors de l'élaboration du programme du concours.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Service gestionnaire: DPBA.

Service bénéficiaire: MAH.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Total	%
Gros œuvre	455 000	2%
Frais secondaires et comptes d'attente	2 430 300	12%
Honoraires	16 056 200	79%
Frais financiers	1 458 500	7%
Coût total du projet TTC	20 400 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2023	500 000	0	500 000
2024	1 500 000	0	1 500 000
2025	8 000 000	0	8 000 000
2026	8 000 000	0	8 000 000
2027	1 900 000	0	1 900 000
Totaux	19 900 000	0	19 900 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: MAH

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	à définir	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	à définir
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	à définir

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 19 900 000 francs destiné à l'étude de l'agrandissement et de la restauration du Musée d'art et d'histoire, sis à la rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 19 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de pré-étude de 500 000 francs voté le 26 février 2019 (proposition PR-1323, N° PFI 042.009.29), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si la pré-étude et l'étude sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, la pré-étude et l'étude seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, ainsi qu'aux parcelles voisines, lorsque cela est rendu nécessaire à la réalisation projetée. Il s'agit des parcelles de la commune de Genève, section Cité, N°s 4277, 4352, 4353, 4354, 4355, 4356, 4357, 4358, 4359, 4360, 4361, 4362, 4363, 4364, 6647, DP 7230, DP 7231, DP 7232, DP 7233, DP 7234, DP 7235, DP 7122 et DP 7229.